



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

grève

Question écrite n° 47863

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle envisage comme se propose de le faire le gouvernement social-démocrate italien, de procéder à une réforme du droit de grève dans les services publics. Il apparaît, en effet, que si le droit de grève est un droit inaliénable, sa mise en oeuvre parfois désordonnée et improvisée ne manque pas de provoquer de graves perturbations dont sont victimes les usagers qui ne sont nullement responsables de l'appréciation de la situation et des solutions à apporter aux revendications des grévistes.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47863

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3636